

Faut-il inclure les agriculteurs et les éleveurs dans la définition du secteur privé ?

Selon la définition de la FAO (2021), le "secteur privé" englobe un large éventail de personnes engagées dans des activités agricoles, de pêche, d'élevage, ainsi que leurs organisations, des coopératives, des entreprises allant de la micro à la multinationale, et des fondations philanthropiques. Sont aussi parfois considérées comme telles les associations professionnelles ou interprofessionnelles, ainsi que certaines ONG se positionnant comme des investisseurs. Ce terme globalisant prête à de nombreux débats. Si certains insistent sur la nécessité de reconnaître les agriculteurs comme des opérateurs économiques à part entière, d'autres proposent de distinguer les agriculteurs d'autres types d'acteurs privés. Alors, faut-il inclure les agriculteurs et les éleveurs dans la définition du secteur privé ? Cette question a été abordée à plusieurs reprises au cours du cycle thématique "secteur privé" animé par Inter-réseaux. Ci-contre, quelques arguments tirés des débats.

Leurs décisions suivent une logique économique, en fonction des opportunités des marchés ou de stratégies patrimoniales.

L'Acte uniforme de l'OHADA, qui engage les organisations de producteurs et leurs membres à prendre la forme de société coopérative, tend à les reconnaître comme des opérateurs privés.

La catégorie de "secteur privé" est hétérogène et cache des rapports de forces.

Les acteurs privés ont des objectifs et intérêts différents, voire opposés et/ou en concurrence (sur le marché, pour l'accès aux ressources naturelles, au foncier, au capital).

Au sein du "secteur privé", les agriculteurs et agricultrices sont souvent en position de faiblesse: de petite taille, en grand nombre et dispersés, vulnérables aux asymétries de formation et d'information.

Ce qui légitime des appuis spécifiques à leurs organisations et des régulations publiques sur les relations entre eux et les entreprises.

Pour les marchés publics par exemple, si les critères n'excluent pas les OP, ils correspondent à d'autres formes d'opérateurs (capacité à présenter des états financiers ou à prouver avoir déjà réalisé une opération similaire).

MAIS...

Ils ne peuvent pas être impliqués de façon uniforme dans les schémas de développement.

Au sein des instances de gouvernance, les distinctions de rôles, les divergences d'intérêts et les asymétries de capacités d'influence doivent être reconnues.

Cette asymétrie n'est pas toujours reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires au développement, qui devraient pourtant cibler et appuyer de façon spécifique les acteurs économiques les plus fragiles.

Elles sont les agents de changement les plus importants en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture.

Les exploitations familiales agropastorales sont des opérateurs économiques à part entière.

OUI!



NÉANMOINS!

Au sein des exploitations agropastorales, l'hétérogénéité est également forte.

Cette dichotomie n'est pas toujours réelle. Les premiers peuvent aussi être des agriculteurs familiaux; les exploitations familiales peuvent combiner les deux logiques (cultures de rentes et cultures vivrières).

Distinguer des catégories précises d'opérateurs privés : "agriculteurs familiaux", "coopératives", "entreprises", "institutions financières", permet de s'intéresser aux rôles de chacun dans les systèmes agro-alimentaires, à leurs interactions et ainsi de mettre en évidence les conflits et interdépendances.

Elles ne doivent pas être considérées uniquement comme des bénéficiaires ou des cibles des politiques et projets de développement.

On a d'une part un entrepreneuriat agropastoral employant des salariés et qui investit dans du capital. D'autre part des exploitations familiales qui optimisent des fonctions multi-objectifs incluant la durabilité de leur territoire.

Les premiers sont à considérer comme des acteurs privés (maximisent des indicateurs financiers de pilotage de l'exploitation pour des objectifs privés). Les seconds pas forcément (leurs objectifs contribuent aux communs et aux biens publics mondiaux: transmission de culture et de savoir-faire, gestion partagée de l'eau et des ressources naturelles, contribution aux mécanismes de gouvernance intrafamiliale et communautaire, etc.).

Et vous qu'en pensez-vous ?

Faut-il inclure les agriculteurs et les éleveurs dans la définition du secteur privé ? À quelles conditions ?

Le débat continue !

Partagez vos contributions en écrivant à inter-reseaux@inter-reseaux.org